



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE CONSTRUCTION DU TELESIEGE CABINES DEBRAYABLES DE LA LOGERE EN REMPLACEMENT DU TELESIEGE DEBRAYABLE DE LA LOGERE

Par arrêté municipal n° 2024-087 en date du 20 novembre 2024, Monsieur le maire de la commune de CREST-VOLAND a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet la construction du télésiège cabines débrayables de la Logère en remplacement du télésiège débrayable de la Logère.

Monsieur Denis BLAISE et Monsieur Gabriel REY ont été désignés respectivement commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision du 23 octobre 2024.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-trois (33 jours) du lundi 16 décembre 2024 au vendredi 17 janvier 2025 à 18 heures à la mairie de CREST-VOLAND – 93 place du Bouloz aux jours et heures habituels d'ouverture au public (le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, excepté les jours fériés).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie, soit les adresser par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur – mairie de Crest-Voland – 93 place du Bouloz 73590 CREST-VOLAND, étant précisé que le responsable du projet est le président du SIVU Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz.

Durant la période d'enquête, il sera possible pour toute personne souhaitant faire part au commissaire enquêteur d'observation de manière dématérialisée de l'adresser électroniquement à enquete-publique-5836@registre-dematerialise.fr ou la déposer directement sur le registre dématérialisé à <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>. Le dossier sera également téléchargeable sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>.

Un poste informatique sera mis à disposition du public, en mairie de CREST-VOLAND, aux jours et heures d'ouverture susmentionnés, à partir duquel le dossier sera consultable avec possibilité de déposer ses observations.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement en mairie de CREST-VOLAND :

- le lundi 16 décembre 2024 de 8 heures à 12 heures (jour d'ouverture)
- le vendredi 27 décembre 2024 de 14 heures à 19 heures
- le samedi 11 janvier 2025 de 8 heures à 12 heures
- le vendredi 17 janvier 2025 de 14 heures à 18 heures (jour de clôture)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de CREST-VOLAND et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site de la commune et sur le site d'enquête publique dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5836>

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de CREST-VOLAND et toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du rapport et des conclusions auprès de celle-ci.

Ces documents pourront également être communiqués par exemplaires papiers aux frais du demandeur, ou bien par document informatique (demande par téléphone 04 79 31 61 52 ou par courrier électronique à mairie.crestvoland@orange.fr).